

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN AVRIL 2026



SOURCES :

Les principales sources d'informations proviennent des publications de la Ligue ITEKA, SOS-Torture et ACAT-Burundi

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
0. INTRODUCTION	4
I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE	4
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES	4
I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES	7
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS	7
II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES : CAS DE FÉMINICIDES	7
II.2. DES FEMMES BLESSÉES	9
II.3. DES FEMMES BATTUES	9
II.4. DES FEMMES ARRÊTÉES	10
II.5. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES	10
III. CONCLUSION	12

ACRONYMES

CNDD-FDD : Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie

ECOFO : École fondamentale

ITAB : Institut technique agricole du Burundi

PNB : Police nationale du Burundi

TGI : Tribunal de grande instance

0. INTRODUCTION

Intitulé « *Femme abusée, nation déchirée* », ce bulletin revient sur les principaux cas de violences faites aux femmes, aux filles et aux enfants documentés au Burundi au cours du mois d'avril 2026. Il met en lumière des faits de violences sexuelles, de féminicides, de coups et blessures, d'arrestations ainsi que des violences commises contre des enfants dans plusieurs provinces du pays.

Au total, **17 cas** ont été répertoriés dans ce bulletin, dont **7 cas** de violences sexuelles contre des filles mineures, **1 cas** de violence sexuelle contre une femme, **4 femmes tuées**, **1 femme blessée** dans des violences conjugales, **1 femme arrêtée** ainsi que **2 cas d'enfants tués**. Plusieurs victimes ont dû être prises en charge dans des structures de santé, tandis que certains présumés auteurs ont été arrêtés, alors que d'autres restent en fuite.

À travers ces faits, ce bulletin met en évidence la persistance des violences basées sur le genre et des atteintes aux droits des femmes et des enfants. Il souligne également les défis liés à la protection des victimes, à la prévention des violences et à la lutte contre l'impunité.

I. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fillette victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 4 avril 2026, une fillette de 6 ans a été violée sur la colline Mutambara.

Selon des sources locales, le présumé auteur aurait profité de l'absence des parents de l'enfant pour commettre cet acte avant de prendre la fuite.

Des recherches ont été lancées par l'administration locale pour retrouver le suspect. La victime a été prise en charge dans un centre spécialisé de Rumonge pour recevoir une assistance médicale et psychologique.

Une fillette victime de viol en commune Ngozi, province de Butanyerera

Le 4 avril 2026, une fillette de 10 ans a été sexuellement agressée sur la colline Rusuguti.

Selon des sources locales, le présumé auteur aurait profité de l'absence des parents pour attirer l'enfant avant de commettre l'acte.

Les responsables locaux sont intervenus pour faire prendre en charge la victime dans une structure de santé. Le suspect, arrêté puis placé au cachot de Ngozi, se serait évadé le même jour. Les autorités poursuivent les recherches pour le retrouver.

Une fille victime de viol en commune Bugendana, province de Gitega

Le 5 avril 2026, J.I., une jeune fille de 16 ans, a été agressée sur la colline Rwingiri.

Selon des sources locales, le présumé auteur, un voisin âgé de 70 ans, aurait profité de l'absence des proches de la victime pour commettre cet acte sous menace.

Les cris de la victime ont alerté sa mère et des habitants de la localité, qui sont rapidement intervenus. La jeune fille a été conduite dans un centre de santé pour recevoir des soins, tandis que le suspect a été arrêté et placé en détention par la police de Bugendana.

Une fille victime de viol en commune Bubanza, province de Bujumbura

Le 13 avril 2026, A.B., une élève de l'ITAB Kivyuka, située sur la colline Munanira, a été victime d'une agression impliquant un enseignant de cet établissement. La jeune fille et le suspect sont également voisins, selon des sources locales.

À la suite des faits, la victime s'est retrouvée dans une situation particulièrement préoccupante. L'affaire a suscité des réactions au sein de la communauté, notamment en raison du lien entre l'élève et l'enseignant.

Informé qu'il était recherché, le suspect aurait conclu un arrangement avec la famille de la victime et contracté une union dans une autre localité de la commune Bubanza, sans large connaissance du public.

Une fillette victime de viol en commune Cankuzo, province de Buhumuza

Le 16 avril 2026, E.B., une écolière de 11 ans, inscrite à l'ECOFO Nyakerera, a été victime d'une agression impliquant un militaire en service dans un camp voisin. Les faits se seraient produits alors que l'enfant se trouvait seule à son domicile.

Selon des sources locales, la famille a été alertée après le retour de l'enfant et a immédiatement saisi les autorités compétentes. Elle a rejeté toute tentative de règlement à l'amiable et a exigé une prise en charge médicale ainsi que l'ouverture d'une procédure formelle. L'enfant reçoit actuellement des soins.

Des préoccupations ont été soulevées par des proches et des voisins quant à la gestion de l'affaire, notamment en ce qui concerne la localisation du suspect, qui resterait inconnue. La famille et la communauté appellent à ce que la lumière soit faite et que justice soit rendue.

Une fille victime de viol en commune Ntakangwa, province de Bujumbura

Le 18 avril 2026, A.M., 14 ans, a été victime d'une agression sur la colline de Kinyinya. Employée comme domestique, elle aurait été violée par le fils de son employeur, un jeune homme de 21 ans.

Selon les informations recueillies, les faits se seraient produits en l'absence des parents, dans un contexte de vulnérabilité de la victime. Celle-ci a par la suite bénéficié d'une prise en charge médicale appropriée.

Le suspect a été appréhendé et est actuellement détenu au cachot de la commune Ntakangwa. Une enquête est en cours afin d'établir les responsabilités et de faire la lumière sur cette affaire.

Une fillette victime de viol en commune Rumonge, province de Burunga

Le 23 avril 2026, N.I., 6 ans, a été violée dans la zone de Minago, sur la colline de Kagongo. Les faits auraient impliqué un motard originaire d'une localité voisine, selon des sources locales.

Les parents indiquent que l'incident se serait produit dans l'après-midi alors que l'enfant se trouvait seule à la maison. Ils n'auraient constaté la situation que plus tard, avant de conduire immédiatement l'enfant dans un centre de santé de Rumonge pour une prise en charge médicale.

Le suspect présumé a été appréhendé et est actuellement détenu au commissariat communal, où une enquête est en cours afin de faire la lumière sur les circonstances de l'affaire.

I.2. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES

Une fille victime de viol en commune Kayanza, province de Butanyerera

Le 25 avril 2026, une jeune fille de moins de 20 ans, présentant un trouble mental, a été violée sur la colline Mparamirundi. Les faits auraient été commis par un homme d'environ 40 ans, selon les informations recueillies localement.

D'après les sources disponibles, l'auteur présumé aurait trompé la victime en lui promettant l'achat d'un pagne afin de l'attirer hors de la localité habitée. Il l'aurait ensuite conduite dans une zone isolée, où l'agression aurait eu lieu.

La victime a été rapidement prise en charge dans une structure de santé pour recevoir les soins nécessaires. Quant au suspect, il a pris la fuite après les faits et reste activement recherché par les autorités compétentes.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, AUX FILLES ET AUX ENFANTS

II.1. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES : CAS DE FÉMINICIDES

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune Gisagara, province de Buhumuza

Le 3 avril 2026, le corps sans vie de Marthe Niyibizi, une femme de 80 ans, a été découvert sur la route reliant Camazi à Rusigabangazi, en zone Bumba.

Selon des sources familiales, la victime rentrait d'une messe du Vendredi saint célébrée à l'église catholique de Camazi lorsqu'elle a été retrouvée morte sur le chemin du retour.

Les autorités administratives, policières et les agents de santé se sont rendus sur place. Les premières constatations n'ont révélé aucune trace de violence sur le corps, qui a ensuite été transféré à la morgue de l'hôpital de Cankuzo.

Une femme tuée en commune Ntahangwa, province de Bujumbura

Le 14 avril 2026, vers 23 heures, Séraphine Harushukuri, 49 ans, a perdu la vie dans un bistrot du quartier 5 de la zone Ngagara. Elle se trouvait en compagnie d'un homme de 63 ans, Gaspard Barangerezako, professeur d'université.

Selon les informations disponibles, les deux personnes venaient d'un autre établissement où elles avaient passé la soirée ensemble. Une altercation serait survenue par la suite dans le second bistrot, au moment où l'homme tentait de partir. La situation aurait dégénéré, conduisant à un acte violent ayant entraîné la mort de la victime.

Après les faits, le suspect a pris la fuite avant d'être localisé et interpellé le lendemain matin dans un autre quartier de la ville. Le corps de la victime a été transféré à la morgue de l'hôpital Roi Khaled de Kamenge, tandis que le présumé auteur a été placé en garde à vue en vue de l'ouverture d'une procédure judiciaire.

Une femme tuée en commune Ruyigi, province de Buhumuza

Le 24 avril 2026, sur la colline Nyamigina, en zone Kabanga, une femme nommée Aline a été tuée par son époux, Émile. Selon des sources locales, le couple vivait en union libre.

Après le crime, le mari aurait tenté de maquiller les faits en faisant passer la mort pour un suicide, en suspendant le corps de la victime à une corde. Cette mise en scène visait à tromper l'opinion sur les circonstances réelles du décès.

Le suspect a été arrêté et est actuellement détenu au cachot de la zone Kinyinya. D'après les informations recueillies, des accusations d'infidélité au sein du couple seraient à l'origine de ce drame.

Une femme tuée en commune Ruyigi, province de Buhumuza

Le 25 avril 2026, vers 5 heures du matin, sur la colline Musumba, en zone Kabanga, Charlotte, une femme de 75 ans, a été violemment attaquée par son beau-fils. Celui-ci s'est présenté à son domicile, l'a menacée avec une machette et lui a réclamé de l'argent lié à la dot de son épouse, sous peine de mort. Pris de violence, il a incendié la cuisine avant de s'en prendre à elle.

Face à la menace, Charlotte a tenté de fuir vers un ménage voisin, mais son agresseur l'a poursuivie. Il l'a finalement rattrapée et lui a infligé de graves coups de machette qui ont entraîné sa mort. Malgré l'intervention de plusieurs personnes venues lui porter secours, la victime n'a pas survécu à ses blessures.

Quatre personnes ont également été blessées en tentant de s'interposer. Après le drame, des habitants, en colère, ont lynché l'agresseur jusqu'à sa mort, avant de brûler son corps. Cet acte de justice populaire a suscité une vive indignation au sein de la communauté locale.

II.2. DES FEMMES BLESSÉES

Une femme blessée en commune Matana, province de Burunga

Le 4 avril 2026, Alice Nikundana, mère de cinq enfants vivant sur la colline Ruhinga, a été grièvement brûlée à l'eau bouillante par son mari Gabriel Ndikumwenayo, présenté comme membre des Imbonerakure du CNDD-FDD.

Selon des sources locales, une dispute aurait éclaté au domicile familial dans la soirée. Après avoir renversé une première casserole d'eau chauffée par son épouse, le mari aurait attendu qu'une autre quantité d'eau arrive à ébullition avant de la lui verser dessus. Alertés par les cris de la victime, les voisins sont intervenus, mais le suspect avait déjà pris la fuite.

Les habitants dénoncent l'impunité dont bénéficierait le présumé auteur, toujours en liberté. Certains accusent même le chef collinaire de complicité, affirmant que le suspect continue d'être aperçu dans la localité malgré les recherches annoncées.

II.3. DES FEMMES BATTUES

Une femme battue en commune Rumonge, province de Burunga

Le 17 avril 2026, vers 21 heures, après le repas du soir, un homme âgé de 45 ans aurait violemment agressé son épouse à leur domicile situé sur la colline de Rukinga, zone Rumonge, à la suite de tensions conjugales persistantes.

Selon des voisins, la victime faisait régulièrement l'objet de menaces et de propos dévalorisants au sein du couple. Ces tensions s'inscrivaient dans un contexte de conflit familial de longue durée.

Face à cette situation, la famille de la victime exprime son inquiétude et envisage de la prendre en charge afin de la protéger. Une attention particulière est également portée au bien-être des enfants du couple et à leur avenir.

II.4. DES FEMMES ARRÊTÉES

Une jeune femme arrêtée en commune Muha, province de Bujumbura

Le 11 avril 2026, une jeune femme identifiée sous le nom d'Elysa Mutoni a été arrêtée à son domicile situé au quartier Musama, zone Kanyosha, par des hommes se présentant comme des agents de la PNB, accompagnés d'un individu en tenue civile.

Selon des sources familiales, elle aurait été emmenée sous prétexte d'un transfert vers le bureau de la zone de Kanyosha, avant d'être conduite vers un lieu inconnu à bord d'un véhicule aux vitres teintées. Par la suite, il a été rapporté qu'elle a été interrogée dans un service de sécurité avant d'être transférée au cachot du commissariat municipal de Bujumbura.

Elysa a été maintenue en détention pendant environ trois jours avant d'être libérée le 14 avril 2026. Toutefois, il est signalé qu'un de ses effets personnels, notamment son téléphone, n'a pas été restitué au moment de sa libération.

II.5. DES VIOLENCES FAITES AUX ENFANTS : CAS D'INFANTICIDES

Un enfant tué en commune Nyabihanga, province de Gitega

Le 2 avril 2026, vers 11 heures, un enfant de 4 ans et demi a été tué par des inconnus sur la colline Mpundu, zone Rusaka. Selon des sources locales, l'enfant rentrait seul à la maison après avoir laissé son père dans la brousse où il gardait le bétail.

Le chef de zone Rusaka, Nestor Niyongabo, condamne un crime qu'il qualifie d'odieux et appelle la population à collaborer avec les autorités afin d'identifier les auteurs et de les traduire en justice.

La police et l'administration indiquent que cinq personnes, parmi lesquelles des membres de la famille et des voisins, ont déjà été arrêtées dans le cadre des enquêtes en cours.

Un enfant tué en commune Cibitoke, province de Bujumbura

Le 21 avril 2026, un drame familial s'est produit à la colline Samwe, où un enfant a perdu la vie à la suite d'un incident survenu au sein du foyer.

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN AVRIL 2026

Selon les informations disponibles, une dispute conjugale aurait éclaté entre les parents. Au cours de cette altercation, le père aurait saisi un seau d'eau qu'il aurait lancé sur sa femme dans le contexte de la bagarre, un geste qui aurait malheureusement atteint l'enfant, entraînant son décès sur place.

Saisi de l'affaire, le TGI de Cibitoke a rendu son verdict en condamnant le père à une peine d'un an d'emprisonnement, retenant la qualification d'homicide involontaire dans les circonstances de l'incident.

MEFPDS

III. CONCLUSION

Face à cette situation, il est essentiel que les autorités renforcent les mécanismes de protection des victimes, assurent des enquêtes impartiales et sanctionnent les auteurs conformément à la loi. Une mobilisation accrue des communautés, des organisations de défense des droits humains et des partenaires techniques et financiers est également nécessaire pour prévenir ces violences et améliorer la prise en charge des victimes.

Il est aussi important de renforcer les actions de sensibilisation sur les droits des femmes et des enfants, ainsi que la promotion d'une culture de non-violence et de respect au sein des familles et de la société. Seule une réponse collective et durable permettra de réduire ces violences et de garantir un meilleur respect des droits humains au Burundi.